



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2018-84

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2018

# Sommaire

## Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-090 - Ar reno Querniard Mairie de SaintLô (2 pages)	Page 3
R28-2018-06-08-091 - Ar reno Rapeau La Brèche, Pôle national des arts du cirque de Normandie (2 pages)	Page 6
R28-2018-06-11-004 - Ar reno Renard Mairie de l'Aigle (2 pages)	Page 9
R28-2018-06-08-113 - Ar temp Briere Mairie de Jullouville (2 pages)	Page 12
R28-2018-06-08-114 - Ar temp Burnel Culturama Productions (2 pages)	Page 15
R28-2018-03-27-004 - Ar temp Cantin Bagnoles de l'orne Tourisme (2 pages)	Page 18
R28-2018-06-08-115 - Ar temp Champion Acad'habra (2 pages)	Page 21
R28-2018-06-08-116 - Ar temp chesnel Festival du livre de jeunesse et de bande dessinée de Cherbourg Octeville (2 pages)	Page 24
R28-2018-06-08-117 - Ar temp Clementin Ass (2 pages)	Page 27
R28-2018-06-08-118 - AR temp Decourt Le Sablier - Pôle des arts de la marionnette en Normandie (2 pages)	Page 30
R28-2018-06-08-119 - Ar temp Delestre Daleth (2 pages)	Page 33
R28-2018-06-08-120 - Ar temp Delisle Il se fait'Art (2 pages)	Page 36
R28-2018-06-08-121 - Ar temp Dromain Saint-Lô Agglo (2 pages)	Page 39
R28-2018-06-08-122 - Ar temp Guerin Trottoirs Mouilles (2 pages)	Page 42
R28-2018-06-08-123 - AR temp Hurel Jamais l'art sans l'hôte (2 pages)	Page 45
R28-2018-06-08-124 - Ar temp Lamotte Compagnie Apsara (2 pages)	Page 48
R28-2018-06-08-125 - Ar temp Le Page Compagnie Arthur Plasschaert (2 pages)	Page 51
R28-2018-06-08-126 - Ar temp Le Renard Compagnie Bonne chance (2 pages)	Page 54
R28-2018-06-08-127 - Ar temp Lecerf Pont d'Ouille Loisirs (2 pages)	Page 57
R28-2018-06-08-128 - Ar temp Legriffon Association culturelle de Valognes (2 pages)	Page 60
R28-2018-06-08-129 - Ar temp Malherbe Mairie de Régneville-sur-Mer (2 pages)	Page 63
R28-2018-06-08-130 - Ar temp Mazurier Collectif Pan (2 pages)	Page 66
R28-2018-06-08-131 - Ar temp Meurisse Studios Accord (2 pages)	Page 69
R28-2018-06-14-007 - Ar temp naywosz-Paszkievicz Tres Cool Festival (2 pages)	Page 72
R28-2018-06-08-132 - Ar temp Oasi Le théâtre de l'Etoile pliante (2 pages)	Page 75
R28-2018-06-08-133 - Ar temp País Compagnie des Libres Penseurs (2 pages)	Page 78
R28-2018-06-08-135 - Ar temp Tonneau Association pour le caractère maritime du havre de Régneville - Régneville Maritime (2 pages)	Page 81
R28-2018-06-08-134 - Ar temp Toutain Compagnie Kashyl (2 pages)	Page 84

## Rectorat de l'académie de Rouen

R28-2018-07-03-002 - Arrete CCMA (1 page)	Page 87
R28-2018-07-03-001 - Arrete CCMI (1 page)	Page 89

## Sous-préfecture du Havre

R28-2018-06-28-009 - 2018-06-28 - Arrêté attribution médaille d'honneur du travail (22 pages)	Page 91
---	---------

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-090

Ar reno Querniard Mairie de SaintLô



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT RENOUELEMENT DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) renouvelée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
<b>Monsieur Pierre QUERNIARD</b>	Collectivité territoriale MAIRIE DE SAINT-LO Place du Général de Gaulle BP 330 50010 SAINT-LO	1-1026786	Licence 1  Exploitant de lieu	Théâtre Roger Ferdinand Rue Octave Feuillet 50000 SAINT-LO
		2-1026787	Licence 2  Producteur de spectacles	
		3-1026788	Licence 3  Diffuseur de spectacles	

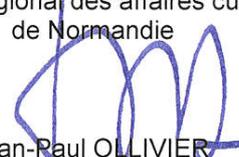
**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-091

Ar reno Rapeau La Brèche, Pôle national des arts du cirque  
de Normandie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) renouvelée(s) à :

REPRESENTANT	ORGANISME	LICENCE	CATEGORIE	LIEU
Madame Yveline RAPEAU	EPCC La Brèche, Pôle national des arts du cirque de Normandie rue de la chasse verte BP 238 50102 CHERBOURG EN COTENTIN	1-1058879	Licence 1 Exploitant de lieu	La Brèche, chapiteau stable et salle Pierre Aguiton Rue de la chasse verte 50102 CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX
		2-1058338	Licence 2 Producteur de spectacles	
		3-1058337	Licence 3 Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-11-004

Ar reno Renard Mairie de l'Aigle



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

ARRÊTÉ DU 11 JUIN 2018 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

CONSIDÉRANT que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) renouvelée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Charlène RENARD	Collectivité territoriale Mairie de L'Aigle Place Fulbert de Beira 61300 L'AIGLE	1-1081924	Licence 1 Exploitant de lieu	Salle de Verdun Place Verdun 61300 L'AIGLE
		2-1081925	Licence 2 Producteur de spectacles	
		3-1081926	Licence 3 Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le 11 JUN 2018

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-113

Ar temp Briere Mairie de Jullouville



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Monsieur Alain BRIERE	Collectivité territoriale Mairie de Jullouville place René Joly 50610 JULLOUVILLE	2-1111338	2 Producteur de spectacles	
		3-1111339	3 diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-114

Ar temp Burnel Culturama Productions



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
Madame Chloé BURNEL	Association loi 1901 Culturama Productions 15 route de Port - La charetterie 14117 MANVIEUX	2-1111351	2 Producteur de spectacles – entrepreneur de tournées employeur du plateau artistique	
		3-1111352	3 Diffuseur de spectacles - entrepreneur de tournées n'employant pas le plateau artistique	

**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le 08 JUIN 2018

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-03-27-004

Ar temp Cantin Bagnoles de l'orne Tourisme



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 27 MARS 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **1<sup>er</sup> février 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
<b>Madame Carole CANTIN</b>	EPIC Bagnoles de l'Orne Tourisme Château - Hôtel de ville allée Aloïs Monnet 61140 BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	1-1110158	Licence 1  Exploitant de lieu	Centre d'animation et de congrès 8 rue du professeur Louvel 61140 BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **27 MARS 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-115

Ar temp Champion Acad'habra



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Monsieur Jean-Paul CHAMPION	Association loi 1901 Acad Habra 12 rue de la Bellerie 50140 LE NEUFBOURG	2-1111340	2 Producteur de spectacles	
		3-1111341	3 diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-116

Ar temp chesnel Festival du livre de jeunesse et de bande  
dessinée de Cherbourg Octeville



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Emmanuelle CHESNEL	Association loi 1901 Festival du livre de jeunesse et de bande dessinée de Cherbourg-Octeville rue dujardin 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	2-1111366	Licence 2  Producteur de spectacles	
		3-1111363	Licence 3  Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-117

Ar temp Clementin Ass



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Michèle CLÉMENTIN	Association loi 1901 des artistes de cabaret - ADAC 66 rue du lieutenant Paul Duhomme 14170 JORT	2-1111353	2  Producteur de spectacles	

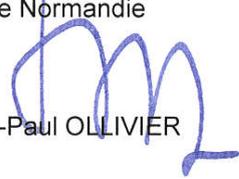
**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-118

AR temp Decourt Le Sablier - Pôle des arts de la  
marionnette en Normandie



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Anne DECOURT	Association loi 1901 Le Sablier - Pôle des arts de la marionnette en Normandie Square de Nierdewern 14123 IFS	1-1111354	1 Exploitant d'un lieu	Le Sablier (théâtre Jean Vilar) Square de Nierdewern 14123 IFS
		2-1111355	2 Producteur de spectacles	
		3-1111356	3 Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le 08 JUIN 2018

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-119

Ar temp Delestre Daleth



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
Madame Catherine DELESTRE	Association loi 1901 DALETH 203 rue de la Polle 50130 CHERBOURG EN COTENTIN	3-1111345	3  Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-120

Ar temp Delisle Il se fait'Art



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Laetitia DELISLE	Association loi 1901 Il se fait'Art 2 rue des écoles 50300 AVRANCHES	2-1111374	2 Producteur de spectacles – entrepreneurs de tournées employeur du plateau artistique	

**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le 08 JUN 2018

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-121

Ar temp Dromain Saint-Lô Agglo



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Jenny DROMAIN	Groupement de collectivités territoriales SAINT-LO AGGLO 101 rue Alexis de Tocqueville CS43708 50008 SAINT-LO CEDEX	2-1111313	2 Producteur de spectacles – Entrepreneur de tournées employeur du plateau artistique	
		3-1111314	3 Diffuseur de spectacles - Entrepreneur de tournées n'employant le plateau artistique	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-122

Ar temp Guerin Trottoirs Mouilles



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Pauline GUERIN	Association loi 1901 TROTTOIRS MOUILLES 1 place du commerce 61700 DOMFRONT EN POIRAIE	3-1111364	3 Diffusuer de spectacles	

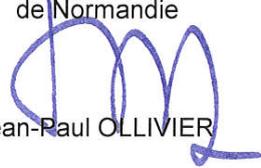
**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-123

AR temp Hurel Jamais l'art sans l'hôte



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Berthilde HUREL	Association loi 1901 Jamais l'Art sans l'Hôte 12 rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	2-1111329	2 Producteur de spectacles	

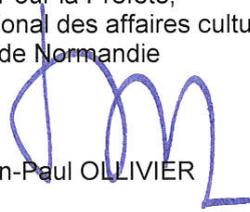
**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-124

Ar temp Lamotte Compagnie Apsara



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Andrée LAMOTTE	Association loi 1901 COMPAGNIE APSARA 23 rue de l'église - mairie 61110 REMALARD EN PERCHE	2-1111322	2 Producteur de spectacles	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-125

Ar temp Le Page Compagnie Arthur Plasschaert



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
<b>Monsieur Loïc LE PAGE</b>	Association loi 1901 Compagnie Arthur Plasschaert 25 rue Demées 61000 ALENCON	2-1111315	Licence 2  Producteur de spectacles	
		3-1111316	Licence 3  Diffuseur de spectacles	

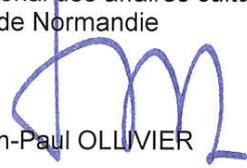
**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-126

Ar temp Le Renard Compagnie Bonne chance



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 18 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
<b>Monsieur Antoine LE RENARD</b>	Association loi 1901 Compagnie Bonne Chance 20 rue Saint-Ouen 14000 CAEN	2-1112717	2 Producteur de spectacles	
		3-1112718	3 Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **18 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-127

Ar temp Lecerf Pont d'Ouilly Loisirs



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Monsieur Ludovic LECERF	Association loi 1901 Pont D'Ouilly Loisirs 11 rue du stade René 14690 PONT D'OUILLY	3-1111362	3 diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-128

Ar temp Legriffon Association culturelle de Valognes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
<b>Madame Françoise LEGRIFON</b>	Association loi 1901 Association culturelle de Valognes Mairie de Valognes Place du GI de Gaulle 50700 VALOGNES	2-1111367	2 Producteur de spectacles	
		3-1111368	3 Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-129

Ar temp Malherbe Mairie de Régneville-sur-Mer



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
<b>Monsieur Bernard MALHERBE</b>	Collectivité territoriale Mairie de Régneville-sur-Mer 2 rue des cap-horniers 50590 REGNEVILLE-SUR-MER	1-1111311	Licence 1  Exploitant de lieu	Salle des fêtes 79 rue du Port 50590 REGNEVILLE- SUR-MER
		3-1111312	Licence 3  Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-130

Ar temp Mazurier Collectif Pan



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
Monsieur Bruno MAZURIER	Association loi 1901 Collectif PAN 65 rue des Rosiers 14000 CAEN	2-1111360	2 Producteur de spectacles	
		3-1111361	3 Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-131

Ar temp Meurisse Studios Accord



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Monsieur Jean-Claude MEURISSE	SARL Studios Accord 3 rue de la république 14460 COLOMBELLES	2-1111369	2  Producteur de spectacles – entrepreneur de tournées employeur du plateau artistique	

**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-14-007

Ar temp naywosz-Paszkiewicz Tres Cool Festival



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 14 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
Monsieur Wladimir NAYWOSZ-PASZKIEWICZ	Association loi 1901 TRES COOL FESTIVAL 14 avenue Ox Bucks - BP 652 14800 DEAUVILLE	2-1112710	2  Producteur de spectacles	
		3-1112711	3  diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le 14 JUN 2018

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-132

Ar temp Oasi Le théâtre de l'Etoile pliante



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
<b>Madame Christel OASI</b>	Association loi 1901 LE THEATRE DE L'ETOILE PLIANTE 1 place de la république - Mairie 61130 BELLEME	2-1111359	Licence 2  Producteur de spectacles - Entrepreneur de tournées employeur du plateau artistique	

**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-133

Ar temp Païs Compagnie des Libres Penseurs



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Monsieur Cyril PAÏS	Association loi 1901 Compagnie Les Libres Penseurs 2 chemin de l'Abbaye 14420 VILLERS-CANIVET	2-1111372	2 Producteur de spectacles – entrepreneur de tournées employeur du plateau artistique	
		3-1111373	3 Diffuseur de spectacles - entrepreneur de tournées n'employant pas le plateau artistique	

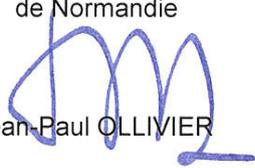
**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-135

Ar temp Tonneau Association pour le caractère maritime  
du havre de Régneville - Régneville Maritime



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **07 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>LICENCE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>LIEU</b>
<b>Madame Dominique TONNEAU</b>	Association loi 1901 pour le caractère maritime du havre de Régneville - Régneville- Maritime 14 bis rue des caps Horniers 50590 REGNEVILLE-SUR-MER	3-1111326	Licence 3  Diffuseur de spectacles	

**ARTICLE 2** : le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3** : la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4** : le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-06-08-134

Ar temp Toutain Compagnie Kashyl



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

**ARRÊTÉ DU 08 JUIN 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE TEMPORAIRE  
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE, PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1, R 7122-2 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1 L 415-3 et L 514-1 ;

**VU** le code du commerce et notamment son article L110-1 ;

**VU** l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

**VU** le décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales mentionnées aux articles R7122-18 et suivants du code du travail ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 nommant les membres de la commission régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 janvier 2016, 23 septembre 2016, 13 janvier 2017, 18 mai 2017 et 11 janvier 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime à M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du **7 juin 2018** ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat remplit les conditions exigées par la législation en vigueur ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** la (les) licence(s) temporaire(s) d'entrepreneur de spectacles vivants, valable(s) pour **une durée de trois ans** à compter de la date du présent arrêté est (sont) accordée(s) à :

<i>REPRESENTANT</i>	<i>ORGANISME</i>	<i>LICENCE</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>LIEU</i>
Madame Anni-clair TOUTAIN	Association loi 1901 Compagnie Kashyl 15 rue de la miséricorde 14000 CAEN	2-1111365	2 Producteur de spectacles	

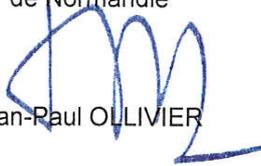
**ARTICLE 2 :** le destinataire de cet arrêté dispose d'un délai de deux mois pour déposer un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux. Dans ce dernier cas, il devra saisir le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN.

**ARTICLE 3 :** la (ou les) licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que des dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

**ARTICLE 4 :** le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le **08 JUIN 2018**

Pour la Préfète,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Rectorat de l'académie de Rouen

R28-2018-07-03-002

Arrete CCMA



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 3 juillet 2018 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à la commission consultative mixte académique de l'académie de Rouen

Le Recteur de l'académie de Rouen, chancelier des universités :

Vu le code de l'éducation, notamment son article R.914-10-23 ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2018 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Rouen ;

**Arrête :**

**Article 1** – Compte tenu du nombre des représentants titulaires des maîtres fixé par l'arrêté du 22 mai 2018 susvisé à la commission consultative mixte académique de l'académie de Rouen, le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré est fixé : à minima =  $\frac{1}{2}$  du nombre de représentants titulaires des maîtres, arrondi à l'entier supérieur ; à maxima = au nombre de représentants titulaires des maîtres.

**Article 2** – Les délégations locales des organisations professionnelles et les sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat dans le ressort territorial de la commission mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> formulent auprès du Recteur des propositions nominatives de représentants au plus tard le 18 juillet 2018. Elles peuvent proposer des représentants suppléants.

**Article 3** – Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R.914-10-9 du Code de l'éducation.

**Article 4** – Le recteur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du rectorat de Rouen et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

A Rouen, le 3 juillet 2018

**Le Recteur**  
Denis ROLLAND

Rectorat de l'académie de Rouen

R28-2018-07-03-001

Arrete CCMI



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 3 juillet 2018 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Rouen

Le Recteur de l'académie de Rouen, chancelier des universités :

Vu le code de l'éducation, notamment son article R.914-10-23 ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2018 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Rouen ;

**Arrête :**

**Article 1** – Compte tenu du nombre des représentants titulaires des maîtres fixé par l'arrêté du 22 mai 2018 susvisé à la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Rouen, le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré est fixé : à minima =  $\frac{1}{2}$  du nombre de représentants titulaires des maîtres, arrondi à l'entier supérieur ; à maxima = au nombre de représentants titulaires des maîtres.

**Article 2** – Les délégations locales des organisations professionnelles et les sections locales des organisations syndicales représentant les chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat dans le ressort territorial de la commission mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> formulent auprès du Recteur des propositions nominatives de représentants au plus tard le 18 juillet 2018. Elles peuvent proposer des représentants suppléants.

**Article 3** – Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R.914-10-9 du Code de l'éducation.

**Article 4** – Le recteur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du rectorat de Rouen et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

A Rouen, le 3 juillet 2018

Le Recteur  
Denis ROLLAND

Sous-préfecture du Havre

R28-2018-06-28-009

2018-06-28 - Arrêté attribution médaille d'honneur du  
travail

*Attribution de la médaille d'honneur du travail à diverses personnes*



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**Sous-Préfecture du Havre**

**Arrêté CAB/BAG du 28/06/2018**

**portant attribution de la médaille d'honneur du travail**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le décret n° 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;
- Vu** le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;
- Vu** le décret n° 75-864 du 11 septembre 1975 de Monsieur le Ministre du travail ;
- Vu** le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
- Vu** le décret n° 00-1015 du 17 octobre 2000 de Madame le Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Vu** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu** l'arrêté du 7 février 1957 de Monsieur le Secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale ;
- Vu** l'arrêté du 29 juillet 1975 de Monsieur le Ministre du travail ;
- Vu** la circulaire BC du 1er avril 1957 de Monsieur le Secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale ;
- Vu** la circulaire BC du 9 juillet 1974 de Monsieur le Ministre du travail ;
- Vu** la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral donnant délégation aux Sous-Préfets de Dieppe et du Havre à l'effet de décerner la médaille d'honneur du travail sur le territoire de leur arrondissement ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

*Sur proposition de Mme la Sous-Préfète du Havre,,*

**ARRETE**

**Article 1** : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

M. Fabien ADOLPHE, Chef du service logistique  
 Mme Conchita AGUILAR, Educatrice spécialisée  
 M. Christophe ALLAIS, Vendeur libre-service  
 M. Bruno AMATO, Directeur d'agence grand public  
 Mme Stéphanie ANQUETIN, Responsable administrative et comptable  
 Mme Véronique AUBERT, Agent déclarant en douane  
 M. François AUBRY, Technicien après-vente  
 M. Abdou BACAR, Agent de sécurité  
 Mme Sylvie BAILLEUL, Agent de transit  
 M. Michaël BARAFFE, Exploitant industriel monteur  
 Mme Agnès BARON, Psychomotricienne  
 Mme Armelle BARRAY, Aide soignante  
 M. Vincent BARRE, Technicien supérieur projet  
 Mme Anne BARSKE, Formatrice  
 M. Jean-Pierre BATISTA, Chef de quart huiles  
 Mme Valérie BAUDRY, Coordinatrice paie/ressources humaines  
 M. Gilles BELLENGER, Employé commercial  
 M. Pierrick BELLET, Opérateur  
 M. Bruno BERNAGE, Ouvrier professionnel  
 Mme Barbara BERNIERE, Hygiéniste  
 M. Charly BERTHAUD, Chef de quart  
 M. Bruno BEURION, Couvreur  
 M. Stéphane BION-KEROUEDAN, Cadre bancaire  
 M. Nicolas BIZET, Docker  
 Mme Laurence BLONDEL, Coordinatrice énergie  
 M. Stéphane BOCQUET, Manager production  
 M. Patrick BOINE, Chef d'équipe  
 Mme Stéphanie BOISARD, Hygiéniste du travail  
 M. Mathieu BONNEVILLE, Opérateur de conduite  
 Mme Annabelle BOUGUE, Agent d'exploitation  
 M. Jérôme BOULANGER, Opérateur principal  
 M. Laurent BOURGOIN, Ingénieur qualité  
 M. Christian BOURLES, Responsable technique  
 M. Antony BRARD, Contremaître machines outils  
 M. Frédéric BREARD, V.r.p.  
 M. Didier BRETTEVILLE, Acheteur  
 Mme Sylvie BRIERE, Travailleur esat  
 M. Jean-Luc BRUMENT, Cariste - préparateur de commandes  
 M. Fabrice BULTEL, Chef opérateur adjoint  
 M. Yannick BUREL, Exploitant industriel peintre en carrosserie  
 M. Stéphane BUSNOT, Technicien de laboratoire  
 Mme Françoise CABALLE, Moniteur d'atelier  
 M. Florian CARLIER, Employé  
 M. Thierry CARLIER, Opérateur fabrication  
 M. Sylvain CARON, Opérateur extérieur  
 M. Bruno CAVELIER, Responsable de quart adjoint  
 M. Gilles CHADA, Capitaine vedette  
 Mme Sophie CHAMBRELAN, Gestionnaire logistique  
 M. Didier CHAPELET, Chef de cuisine  
 M. Christophe CHAPPUIS, Chargé r.h.  
 M. Xavier CHATREAU, Contremaître maintenance  
 Mme Carole CHAUVEAU, Cadre technique  
 M. Benoît CHERATI, Cadre

Mme Pascale CHERIF, Chef de service  
 Mme Martina CHICOT, Assistante manager  
 Mme Sylvie CHOPIN, Chargée de recrutement  
 Mme Christelle COMBE, Technicienne chimiste  
 Mme Virginie COQUELIN, Responsable comptable  
 Mme Laurence CORFDIR, Cost control and project accountant  
 Mme Martine CORNUAULT, Agent technique qualité  
 Mme Chantal COTE, Retraité(e)  
 M. François COULON, Ingénieur process  
 M. Stéphane COURSEAU, Conducteur grand tourisme  
 Mme Doris COURTAUT, Préparateur livreur  
 Mme Sylvie COURTOIS, Technicienne de surface  
 M. Laurent CROCHEMORE, Technicien de maintenance  
 M. Jean-Baptiste CROISIER, Support ventes  
 M. Reynald CUQUEMELLE, Electricien  
 M. Michaël DAGORN, Mécanicien poids lourd  
 M. Sylvain DAIRIN, Technicien instrumentation  
 Mme Cécilia DAS NEVES, Comptable  
 Mme Tiphaine DE ROOY, Chef comptable trésorière  
 Mme Marie-Stéphane DEBRAY, Assistante manager  
 M. Sébastien DECKER, Ingénieur  
 M. Michaël DELAUNAY, Docker  
 M. Gautier DELAUNE, Chef d'équipe  
 M. Denis DEMARE, Mécanicien  
 M. Michel DEMARE, Retraité(e)  
 M. Laurent DEMARQUET, Ouvrier de chantier  
 M. Sylvain DEPLAIX, Docker  
 Mme Géraldine DESABLIAUX, Gestionnaire conseil pf  
 M. Pierre DESCHAMPS, Responsable technique  
 M. Franck DESDOUITILS, Ajusteur monteur cellule  
 Mme Linda DESERT, Technicienne de prestations  
 M. Cédric DESHARBES, Réceptionnaire  
 M. Eric DODARD, Technicien qualité méthodes  
 M. Benoît DONCKELE, Journaliste  
 M. Patrick DUBOC, Responsable centre  
 Mme Régine DUBOC, Conseillère de vente photos  
 M. Olivier DUCHEMIN, Chef d'unité qualifié  
 Mme Maria DUFOUR, Retraité(e)  
 M. Fabrice DUFRESNE, Employé libre service  
 M. Laurent DUHAMEL, Employé sav  
 Mme Anne-Sophie DULONG, Conseillère retraite  
 M. Allan DUMONT, Docker  
 Mme Marie-Céline DUMONT, Employée de banque  
 Mme Karine DURAND, Hôtesse de caisse  
 M. Olivier DURAND, Responsable pôle des systèmes d'information  
 M. Jean-Marc DURECU, Ingénieur services  
 M. Jean-Christophe DUVAL, Cadre technique  
 Mme Catherine DUVALLET, Gestionnaire retraite  
 Mme Christine EICHELBERGER, Agent de sécurité incendie  
 Mme Sandra EMO, Aide soignante  
 M. Emmanuel ESCOLAN, Marin hydrographe  
 Mme Agnès FECAMP, Secrétaire de centre  
 M. Sergio FERNANDES GOMES, Chef de chantier

M. Olivier FERRAND, Chef de quart adjoint  
 M. Xavier FERRIC, Docker  
 M. Martial FIDELIN, Consoliste  
 Mme Nicole FLEURET, Conseillère clientèle  
 Mme Séverine FLOQUET, Educatrice spécialisée  
 Mme Sandra FONTANA, Assistante  
 Mme Sandrine FRANCOIS, Agent de transit  
 M. Franck GERARD, Mécanicien poids lourd  
 M. Alban GILLES, Opérateur principal  
 M. Pierre GIRAUD, Agent de maîtrise  
 M. Steeve GORAND, Docker  
 M. Cyrille GOSSELIN, Opérateur extérieur  
 M. David GOUTEUX, Magasinier  
 M. Arnaud GRAFFTE, Docker  
 M. Jérôme GRALL, Chef de service  
 M. Christian GRENIER, Employé de service administratif  
 M. Loïc GUENIOT, Docker  
 M. Michaël GUERET, Technicien de fabrication  
 Mme Maryline GUERRAND, Technicienne de laboratoire  
 M. Sébastien GUILLOU, Docker  
 M. Hervé GUILMATRE, Mécanicien  
 Mme Virginie GUYOMARD, Assistante support opérationnel  
 Mme Ludmilla HACHE, Gestionnaire copropriété  
 Mme Blandine HARDY, Employée de bureau  
 M. Christophe HAREL, Docker  
 M. Tony HATE, Docker  
 Mme Josette HATTINGUAIS, Employée qualifiée libre service femmes  
 Mme Françoise HAUCHARD, Agent de tri  
 M. Luc HAUGUEL, Contremaître de chantier  
 M. Patrick HAUGUEL, Manutentionnaire  
 Mme Nicole HAUTOT, Technico commerciale  
 Mme Virginie HEBERT, Assistante de gestion  
 M. Cyril HEDOUIN, Technicien procédés  
 M. Sylvain HELLO, Directeur d'agence  
 M. Alan HELLOUIN, Second de rayon  
 Mme Sylvie HERICHER, Agent de service hospitalier  
 M. Julien HERVE, Docker  
 Mme Séverine HERVE, Responsable budgétaire et comptable cadre  
 Mme Anne HEURTEL, Technicienne chimiste  
 M. Jean-Luc HEUZE, Chef de chantier  
 M. Jean-Baptiste HODIESNE, Docker  
 M. Jonathan HOMONT, Docker  
 Mme Laëtitia HUET, Employée commerciale  
 M. Thierry HUON, Chef d'atelier fabrication  
 Mme Sylvie IBERSIEN, Employée de bureau  
 M. Yannick IMHOFF, Exploitant industriel peintre en carrosserie  
 Mme Karine IZEM, Gestionnaire paie  
 M. Serge JACQUEMIN, Docker  
 Mme Nathalie JAFFREZIC, Gestionnaire copropriétés  
 M. Cédric JEAN, Docker  
 M. Gilles JEAN, Docker  
 Mme Sophie JONES, Ingénieur  
 M. Cyrille JOSEPHAU, Chef de groupe

M. Samuel JULIEN, Docker  
 M. Jean-Luc KEREVER, Chauffeur opérateur  
 M. Luc KERVELLA, Inspecteur principal  
 Mme Lydia KSAS, Assistante technique  
 M. Vincent LACAILLE, Chauffeur  
 M. Rodolphe LACOMME, Directeur centre serveur  
 Mme Sandrine LACORNE, Gestionnaire santé en prévoyance  
 M. Nicolas LAHAËYE, Chef de quart laboratoire  
 Mme Valérie LAINE, Hôtesse de caisse  
 M. Jérémy LAMBARD, Conducteur machine  
 Mme Catherine LAMBERT, Femme de ménage  
 M. Eric LAMBERT, Formateur  
 M. Sébastien LAMBERT, Responsable unité autonome  
 Mme Christel LANCESTRE, Gestionnaire paie  
 M. Sylvain LANDRAIN, Manager de proximité  
 Mme Séverine LANDURE, Chargée de la surveillance du domaine  
 Mme Virginie LANTEUIL, Chargée d'affaires implantations tertiaires  
 Mme Brigitte LARSONNEUR, Chef de bureau  
 M. Eric LARTISIEN, Chef de quart  
 M. Emmanuel LARUE, Ouvrier routier  
 M. Edouard LAUMAILLE, Travailleur esat  
 M. Eric LAVENU, Coordonnateur d'équipe carburant  
 Mme Aurélie LE BARBU, Hôtesse d'accueil - standardiste  
 M. Bruno LE BLOUCH, Plombier - chauffagiste  
 Mme Christelle LE GLEUT, Correspondante administrative  
 Mme Magali LE LEZ, Agent administratif  
 Mme Laura LE MIGNOT, Directrice  
 Mme Virginie LE QUEC, Agent de transit  
 Mme Isabelle LEBAS, Agent de transit  
 Mme Sandra LEBLOND, Employée commerciale  
 M. Frédéric LEBORGNE, Docker  
 M. Arnaud LECLERRE, Animateur sécurité  
 M. Stéphane LEDOUX, Chef de projet informatique  
 M. Cédric LEFEBVRE, Conseiller patrimonial  
 M. Jean-Luc LEFEBVRE, Conducteur d'engins  
 Mme Tassadit LEGONIDEC, Chef d'équipe  
 M. Pascal LEGOY, Employé  
 Mme Catherine LEIBIG-CHESNEAU, Chargée de relation clientèle  
 Mme Sophie LEMAITRE, Assistante administrative  
 Mme Sandra LEMARCHAND, Agent de stérilisation  
 M. David LEMASSON, Contremaître de chantier  
 M. Wilfried LEMERCIER, Conducteur receveur  
 M. Daniel LEMESLE, Officier de port adjoint  
 M. David LEMIERRE, Opérateur fabrication  
 M. Jean-Michel LEMONNIER, Travailleur esat  
 M. Mickaël LEPINE, Opérateur  
 M. Romain LEPRETRE, Inspecteur  
 Mme Isabelle LERAY, Lingère  
 M. Marc LEROI, Infirmier  
 Mme Nathalie LEROUX, Technicienne gestion de maintenance  
 M. Jérôme LESCHAVE, Contremaître laboratoire  
 M. Arnaud LEVESQUE, Docker  
 M. Michel LORIOT, Chargé de défense

M. Jean-Marc LORRAIN, Cuisinier  
 Mme Karine LOUISET, Conseillère clientèle  
 M. Sébastien LUCAS, Technicien d'études bâtiments et travaux publics  
 Mme Bérénice LUSSOT, Secrétaire de direction  
 M. Ludovic MABIRE, Docker  
 Mme Elisabeth MARIAGE, Employée qualifiée libre service  
 Mme Isabelle MARICAL, Opératrice  
 M. Régis MARICAL, Chef d'équipe  
 M. Jérôme MARINIER, Chef de service  
 M. Christophe MASQUEREL, Technicien de maintenance  
 M. Régis MAZE, Ingénieur  
 M. Eric MEGRET, Assistant logistique  
 M. Hervé MEN, Docker  
 M. Henri MENDY, Technicien de maintenance  
 Mme Isabelle MICHEL, Comptable  
 M. François MINOT, Docker  
 Mme Nathalie MOIGNET, Cadre administratif  
 M. Xavier MOREL, Technicien  
 M. Samuel MORIN, Conseiller immobilier  
 M. Didier MOUGIN, Docker  
 Mme Fattima MOUHOU, Aide soignante  
 M. Patrick MOYNE, V.r.p.  
 Mme Tiphaine MOYNE, Secrétaire technique  
 Mme Ludivine MUSSARD, Equipier de commerce  
 M. Jean-François NAJA, Ouvrier professionnel machines outils  
 Mme Séverine NION, Chef d'équipe  
 M. Michaël NOBLET, Attaché commercial  
 M. Eric NOCTURE, Chef de service électricité  
 Mme Delphine NOEL, Coordinatrice logistique  
 M. Claude NOYE, Comptable  
 M. Guillaume ORY, Mécanicien conducteur automobiles  
 Mme Maryse PABLO, Chef de groupe logistique import  
 M. Jean-Michel PAGE, Travailleur esat  
 Mme Christine PAREYT, Employée commerciale  
 Mme Fabienne PASQUIER, Secrétaire - assistante comptable  
 Mme Dominique PAYA, Cadre  
 Mme Sylvie PEDRON, Employée commerciale  
 M. Benoît PENELLE, Ingénieur  
 Mme Angélique PEUVREL, Technicienne support utilisateurs  
 M. Eric PHILIPPE, Coordinateur  
 M. Hervé PICART, Coordonnateur optimisation process  
 M. Stéphane PIEDNOËL, Responsable d'antenne  
 M. Patrice PIMONT, Monteur nettoyeur  
 Mme Magali PINTO TEODORO, Directrice d'agence grand public  
 M. David PIRAUD, Docker  
 Mme Nadine PITOIS, Employée commerciale  
 M. Pascal PLACE-ROGER, Equipier support  
 M. Norbert PLANCHER, Directeur marchés corps  
 M. Thierry PLUCHON, Manager centre de services  
 M. Stéphane POPLU, Chef d'équipe professionnelle  
 Mme Natacha POTTEVIN, Conseillère de vente  
 M. Olivier POUCHIN, Conducteur rotatives  
 Mme Isabelle POURIEUX, Responsable comptes régie

Mme Magali POUSSE, Assistante commerciale  
 M. Benoît PRED'HOMME, Conseiller  
 M. Jérôme PROUET, Pontier éclusier régulateur  
 Mme Elodie PRUNIER-TAVEIRNE, Chef du service développement des ressources  
 humaines et communication interne  
 M. Mathias QUEVAL, Gestionnaire logistique  
 M. Gilles QUILLIVIC, Responsable qualité clients  
 M. Maksymilian RAVEL, Cadre  
 M. Vincent RENARD, Shipplanner  
 M. Mathieu RENAUT, Contremaître sur quart  
 M. Sylvain RENVOISE, Inspecteur composites  
 Mme Béatrice RICO-ESTEBAN, Responsable atelier  
 M. Sylvain RIHAL, Agent de service  
 Mme Anne-Sophie RIOU, Responsable sécurité hygiène environnement qualité  
 M. Alan ROCHER, Peintre en bâtiment  
 M. Jérôme SACLIER, Ingénieur  
 M. Xavier SALLO, Conducteur d'engins  
 Mme Laurence SAUNIER, Conseillère commerciale  
 M. Jérôme SAUSSAYE, Responsable de quart  
 M. Gaël SAUTEREAU, Chauffeur opérateur  
 M. Jérémie SCALA, Technicien mécanicien  
 M. Yvon SOREL, Tourneur fraiseur  
 M. Stanis STRYCZEK, Superviseur  
 M. Fernando TEIXEIRA, Calorifugeur échafauteur  
 M. André TESNIERE, Docker  
 M. Stéphane TESNIERE, Docker  
 M. Thomas TETARD, Docker  
 M. François THEBAUD, Agent technique électricité  
 M. Stéphane THIERRY, Conducteur routier marchandises  
 M. Stéphane TOILLIER, Pilote pgac  
 M. Sébastien TORRE, Ouvrier spécialisé  
 Mme Agnès TOURBATEZ, Cadre  
 M. David TOUTAIN, Gardien  
 M. Sébastien TOUTAIN, Agent technique de magasin  
 M. Olivier TRAMOUILLE, Agent de maîtrise  
 M. Pascal TREGOAT, Second de rayon  
 M. Christophe TREHEN, Soudeur  
 M. Pascal TRENDEL, Technicien ceb  
 Mme Jézabel TRUONG HUU, Agent de maîtrise  
 M. Gérard VAN PRAET, Directeur marketing industrie  
 M. Pascal VARNIERE, Chef d'équipe électricien  
 M. Anthony VASE, Frigoriste  
 Mme Catherine VASSEUR, Responsable de service  
 M. Frédéric VASSEUR, Comptable  
 M. Didier VATEL, Capitaine marine marchande  
 M. Jean-Luc VEZIER, Conducteur matériel de collecte  
 M. Thierry VIARD, Employé libre service  
 M. Benoît VIRALDE, Conducteur grand tourisme  
 M. Cyril VOTTIER, Coordinateur méthodes  
 M. Stéphane VREL, Agent de sécurité confirmé  
 M. Franck WILTOS, Agent maritime  
 M. Daniel ZADIGUE, Pompier

**Article 2 :** La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

M. Rémi ADELIN, Responsable opérations  
Mme Conchita AGUILAR, Educatrice spécialisée  
M. Olivier ALLAIS, A.f.s.n.  
M. Stéphane ANQUETIL, Agent fabrication structures nouvelles  
M. Eric AUBERT, Chef d'équipe nettoyage  
M. Christophe AUBOURG, Ouvrier d'exploitation  
M. Dominique AUZOU, Chef de projets  
Mme Régine AVENEL, Assistante juridique/ressources humaines  
Mme Arielle AZE, Assistante administrative  
Mme Catherine BARANGER, Agent d'exploitation  
Mme Marie-Claude BARDINET, Technicienne d'intervention sociale et familiale  
M. Laurent BARIL, Inspecteur  
Mme Armelle BARRAY, Aide soignante  
M. Eric BAUDRY, Electromécanicien  
Mme Véronique BEAUFILS, Auxiliaire de vie  
M. Christophe BELLET, Docker  
M. Marc BELLET, Chauffeur livreur  
Mme Pascale BENNETT, Responsable comptabilité technique  
M. Bruno BERNAGE, Ouvrier professionnel  
M. Régis BERNEVAL, Responsable travaux neufs  
M. Alain BERTAGNA, Mécanicien hydraulique  
M. Stéphane BERTHOU, Technicien énergie  
Mme Valérie BERTOCCHI, Assistante de direction  
M. Thierry BERVILLE, Agent de maîtrise  
M. Emmanuel BESSON, Responsable pôle achats et approvisionnements  
M. Philippe BESSON, Ingénieur  
M. Bruno BEURION, Couvreur  
M. Christophe BEUX, Technicien chimiste  
Mme Valérie BEUX, Agent logistique  
M. Jean-Paul BIGOT, Cadre  
M. Daniel BLASZKEWIZ, Technicien de maintenance  
M. Philippe BLONCE, Responsable de pôle des systèmes d'information  
Mme Laurence BLONDEL, Assistante  
M. Patrick BOINE, Chef d'équipe  
M. Fabrice BOIVIN, Serrurier  
Mme Corinne BOLIS, Assistante ressources humaines  
Mme Fatma BOUDJEDAR, Standardiste - réceptionniste  
M. Christian BOURLES, Responsable technique  
M. Alain BRAGADO, Employé qualifié libre service  
Mme Florence BREARD, Assistante  
M. Didier BRETTEVILLE, Acheteur  
M. Christophe BRIAT, Tourneur  
Mme Karine BRITO, Gestionnaire  
M. Christophe BRUBION, Opérateur  
M. Franck BRUGER, Directeur des opérations  
Mme Sylvie BUREL, Assistante de direction  
Mme Françoise CABALLE, Moniteur d'atelier  
M. Olivier CAHAGNE, Ingénieur  
M. Philippe CAM, Agent de maîtrise  
M. Bruno CANTAIS, Maçon  
M. Joël CARLUER, Employé

M. Gilles CAVELIER, Responsable production  
 Mme Nathalie CAVELIER, Assistante confirmée  
 M. Didier CHAPELET, Chef de cuisine  
 M. Bruno CHIMENTI, Coordinateur  
 M. Hubert COCHET, Infirmier  
 M. Yannick COIGNET, Cadre bancaire  
 M. Bruno COQUIN, Electricien  
 M. Alain CORFDIR, Mécanicien  
 Mme Laurence CORFDIR, Cost control and project accountant  
 Mme Chantal COTE, Retraité(e)  
 M. Gilles COURTOIS, Conducteur d'engins  
 Mme Catherine COUVEZ, Conseillère clientèle  
 Mme Sylvie CROCHEMORE, Technicienne administrative  
 M. David DACHER, Docker  
 M. Jean-Philippe DALLET, Opérateur de production  
 M. Yannick DANIEL DIT ANDRIEU, Conducteur d'engins  
 Mme Chantal DAVID, Responsable d'affaires  
 Mme Véronique DE WITTE, Hôtesse de caisse  
 M. Sylvain DEBEAUMARCHAIS, Ouvrier professionnel  
 M. Thierry DECULTOT, Directeur territorial  
 Mme Catherine DEHAIS, Consultante ressources humaines  
 M. Michel DEMARE, Retraité(e)  
 M. Amadou DIONG, Aide cuisinier  
 M. Pierre DIOSCORIDE, Préparateur polyvalent  
 M. Eric DODARD, Technicien qualité méthodes  
 M. Philippe DOLBECQ, Ingénieur  
 Mme Christelle DORE, Aide médico psychologique  
 M. Eric DOUDEMENT, Opérateur dempa  
 M. Jean-Marc DRIEU, Travailleur esat  
 M. Franck DUBOC, Chauffeur  
 M. Patrick DUBOC, Responsable centre  
 Mme Régine DUBOC, Conseillère de vente photos  
 M. Didier DUCHEMIN, Sales support energie solutions  
 M. Olivier DUCHEMIN, Chef d'unité qualifié  
 M. Stéphane DUCLOS, Chef de quai  
 M. Laurent DUPARC, Chaudronnier  
 Mme Sylvie DUSTAGHEER, Assistante logistique  
 M. Benoît DUVAL, Chargé d'affaires  
 M. Eric DUVAL, Chef de quart  
 Mme Christine EICHELBERGER, Agent de sécurité incendie  
 M. Jean-François EMERY, Chargé de mission recherche et innovation  
 M. Jean-Philippe FENESTRE, Chef de quai  
 Mme Maryvonne FERRY, Responsable d'équipe  
 M. Pascal FLEURY, Electricien  
 M. Sylvain FLEURY, Chef de chantier  
 M. Olivier FORGET, Comptable  
 M. Michel FOURNIL, Responsable de quart  
 M. Olivier GAUTTIER, Docker  
 Mme Catherine GENS, Cadre financier  
 M. Jacques GERMAIN, Magasinier  
 Mme Florence GILLE, Chargée des statistiques  
 M. Pierre GIRAUD, Agent de maîtrise  
 M. Michel GODARD, Rép. conteneur/chaudronnier

Mme Martine GORAND, Agent de service hospitalier  
 M. Cyrille GOSSELIN, Opérateur extérieur  
 Mme Sylvaine GOUR, Technicienne recouvrement  
 Mme Sophie GRENIER, Employée de banque  
 M. Fabrice GROSSE, Electricien  
 Mme Agnès GROUT, Cadre technique  
 M. Thierry GUALDA, Ingénieur  
 Mme Nazeha GUENNI-CUQUEMELLE, Chef de groupe transit  
 M. François GUERIN, Directeur général adjoint  
 M. Thierry GUILBERT, Travailleur esat  
 M. Hervé GUILMATRE, Mécanicien  
 Mme Nathalie HAMEL, Hôtesse de caisse  
 Mme Josette HATTINGUAIS, Employée qualifiée libre service femmes  
 M. Olivier HAUTOT, Responsable pôle technique expertise  
 Mme Sylvie HERICHER, Agent de service hospitalier  
 Mme Marie HERON, Responsable pôle presse  
 M. Jean-Luc HEUZE, Chef de chantier  
 M. Thierry HEUZE, Opérateur wps polyvalent  
 Mme Marie-Paule HUFSCMITT, Hôtesse de caisse  
 M. Bruno HUGUERRE, Tuyauteur  
 M. Thierry HUON, Chef d'atelier fabrication  
 Mme Nathalie JAFFREZIC, Gestionnaire copropriétés  
 M. Patrick JAMET, Chaudronnier - tôlier  
 M. Stéphane JAMET, Responsable de quart  
 M. Franck JARNOUEN, Coordinateur administratif  
 Mme Nathalie JEAN, Conseillère emploi  
 Mme Valérie JEANNE, T.i.m.  
 M. Eric JULIEN, Docker  
 M. Christophe KAUPIEZ, Ouvrier mécanicien  
 M. Jean-Luc KEREVER, Chauffeur opérateur  
 M. Luc KERVELLA, Inspecteur principal  
 Mme Nathalie KERVINKA, Agent de transit  
 Mme Lydia KSAS, Assistante technique  
 M. Christophe L'HOSTIS, Cadre  
 M. Vincent LACAILLE, Chauffeur  
 Mme Sandrine LACORNE, Gestionnaire santé en prévoyance  
 Mme Valérie LAINE, Hôtesse de caisse  
 Mme Catherine LAMBERT, Femme de ménage  
 M. Eric LAMBERT, Formateur  
 Mme Virginie LANTEUIL, Chargée d'affaires implantations tertiaires  
 Mme Brigitte LARSONNEUR, Chef de bureau  
 M. Eric LARTISIEN, Chef de quart  
 Mme Chantal LAUNAY, Hôtesse d'accueil  
 Mme Catherine LE COZ, Chargée de clientèle  
 M. Jean-Charles LE FLOCH, Agent d'exploitation  
 M. Stéphane LE MAREC, Opérateur fabrication  
 Mme Laura LE MIGNOT, Directrice  
 M. Francis LE NEDELLEC, Agent d'accueil  
 M. Stéphane LE PABIC, Docker  
 Mme Delphine LE QUEC, Agent déclarant en douane  
 M. Bruno LEBOSSÉ, Gestionnaire conseil  
 M. José LECACHEUR, Chef d'équipe  
 M. Olivier LECLERC, Ouvrier professionnel hautement qualifié

Mme Valentine LECLERE, Agent administratif  
 Mme Carole LECOMTE, Employée de banque  
 M. François LECOMTE, Technicien contrôleur qualité  
 M. Yannick LECOURT, Technicien études et travaux  
 Mme Florence LEDUC, Assistante de direction  
 M. Dominique LEFEBVRE, Ingénieur process  
 M. Jean-Luc LEFEBVRE, Conducteur d'engins  
 M. Olivier LEGALLAIS, Ouvrier professionnel hautement qualifié  
 M. Yannick LEGER, Contremaître  
 Mme Tassadit LEGONIDEC, Chef d'équipe  
 M. Bruno LEGROS, Factotum  
 Mme Catherine LEIBIG-CHESNEAU, Chargée de relation clientèle  
 Mme Sophie LEMAITRE, Assistante administrative  
 Mme Micheline LEMARIE, Opératrice mélange qualifiée  
 Mme Sylvie LEMETTAIS DEJEUNES, Monitrice d'atelier  
 Mme Nadia LEMETTEIL, Commerciale  
 M. Patrick LENESLEY, Administrateur csc  
 M. François LEPRETTRE, Assistant chef de quart  
 M. Olivier LEROUX, Agent de maîtrise atelier  
 Mme Catherine LESAGE, Analyste programmeur  
 Mme Sylvie LETHUILIER, Agent de transit  
 Mme Christelle LEVASSEUR, Technicienne études & projets  
 Mme Corinne LEVASSEUR, Employée commerciale  
 M. Gilles LEVEZIER, Pâtissier  
 M. Jean-Yves LINDIVAT, Plombier - chauffagiste  
 M. Cédric LOISEAU, Ingénieur informaticien  
 Mme Muriel LUGAND, Collaboratrice d'agence  
 M. François MARCOTTE, Technicien chimiste  
 M. Jacques MARGUERITE, Ingénieur  
 M. Hervé MEN, Docker  
 M. Didier MESENGE, Agent technique électricité  
 M. Fabrice METEZEAU, Ingénieur  
 M. Christophe MILLON, Responsable de quart  
 M. David MOREL, Fraiseur  
 M. Eric NOCTURE, Chef de service électricité  
 M. Daniel NORMAND, Opérateur de production  
 M. Sylvain OMONT, Technicien réseaux  
 Mme Joëlle ORSINI, Ingénieur  
 Mme Maryse PABLO, Chef de groupe logistique import  
 M. Jean-François PANCHOUT, Responsable maintenance électronique  
 Mme Fabienne PASQUIER, Secrétaire - assistante comptable  
 M. Jean-François PASSARD, Employé de banque  
 M. Bruno PATRIKEFF, Opérateur tableau  
 Mme Dominique PAYA, Cadre  
 M. Hervé PICART, Coordonnateur optimisation process  
 M. Patrice PIMONT, Monteur nettoyeur  
 Mme Lydie PIZANT, Vendeuse  
 M. Eric PLONGEON, Conciliateur  
 M. Maxime POË, Ingénieur  
 M. Vincent POLLET, Educateur technique spécialisé  
 M. Marc PREVOST, Cariste  
 M. Philippe PRIGENT, Employé commercial  
 M. Denys QUAISER, Cadre

M. Philippe QUERON, Docker  
 M. Gilles QUILLIVIC, Responsable qualité clients  
 M. Patrice RAMELOT, Ingénieur système process  
 M. Alain RENAUT, Responsable travaux  
 M. Pascal RENAUX, Technicien développement de projets  
 M. Eric RIBERT, Chef d'équipe  
 M. Dominique RICHER, Travailleur esat  
 Mme Béatrice RICO-ESTEBAN, Responsable atelier  
 Mme Véronique RUBY, Aide soignante  
 Mme Malika SANTAIS, Chargée de mission qualité  
 M. Jérôme SAUSSAYE, Responsable de quart  
 M. Jean-Marie SAUVAGE, Coordinateur  
 M. Ludovic SENCE, Responsable technique et procédés  
 M. Ludovic SENECHAL, Docker  
 Mme Laurence SINOQUET, Technicienne de prestations  
 Mme Bénédicte SORTAMBOSC, Employée  
 Mme Marie-Catherine STEELS, Assistante commerciale  
 M. Bruno STEPHAN, Docker  
 Mme Christine TANAY, Assistante technique  
 M. Franck TAULIN, Docker  
 M. Pascal TENIERE, Ingénieur d'études  
 Mme Sylvie THABARAUD, Infirmière  
 M. Franck THIERRY, Docker  
 M. Yvan TOMASIK, Magasinier préparateur  
 M. Pascal TREGOAT, Second de rayon  
 M. François VAN HOE, Opérateur de fabrication  
 Mme Catherine VASSEUR, Responsable de service  
 M. Jean-Luc VEZIER, Conducteur matériel de collecte  
 M. Frédéric VIEILLE, Préparateur technique  
 M. Hervé VIMBERT, Ouvrier professionnel 3ème catégorie  
 M. Stéphane VREL, Agent de sécurité confirmé  
 M. Igor WITVITZKY, Formateur  
 M. Patrick ZANTE, Agent déclarant en douane  
 M. Farid ZEGGAÏ, Electricien  
 M. Lahouari ZEGGAÏ, Aide soignant  
 M. Ali Ben Aïssa ZIANE, Employé logistique

**Article 3 :** La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Mme Conchita AGUILAR, Educatrice spécialisée  
 Mme Laurence ALLEAUME, Référent technique prestations  
 M. Philippe ANDRIEU, Agent de maîtrise  
 Mme Maryline AUGER, Comptable  
 M. Daniel AUPTTEL, Responsable opérationnel logistique  
 M. Philippe AVENEL, Cadre études  
 Mme Fabienne BAILLOBAY, Agent d'entretien des locaux  
 Mme Véronique BALLANGER, Agent déclarant en douane  
 M. Eric BALLIN, Responsable de pôle administratif  
 Mme Armelle BARRAY, Aide soignante  
 M. Jérôme BASILLE, Exploitant industriel monteur  
 Mme Sylvie BAZILLE, Infirmière puéricultrice  
 M. Pascal BAZIRE, Chargé accueil service  
 Mme Véronique BEAUFILS, Auxiliaire de vie

Mme Anne-Marie BEAUVAIS, Assistante  
 M. Alain BELLONCLE, Technicien  
 M. Philippe BELZ, Ingénieur  
 M. Frédéric BEN SOUSSAN, Chirurgien dentiste  
 M. Christophe BENARD, Technicien qualité  
 M. Vincent BERGASSE, Docker  
 M. Bruno BERNAGE, Ouvrier professionnel  
 M. Eric BERNARD, Chargé de clientèle  
 M. Régis BERNEVAL, Responsable travaux neufs  
 Mme Sylvaine BERTRAND, Technicienne de maintenance bureautique  
 M. Arnaud BEURAERT, Technicien d'atelier mécanicien  
 M. Bruno BEURION, Couvreur  
 M. Jean-Paul BIGOT, Cadre  
 Mme Brigitte BILLAUX, Technicienne prestations  
 M. Michel BISSON, Conseiller funéraire  
 M. Fabrice BOIVIN, Serrurier  
 M. Gérard BOIVIN, Technicien  
 M. François BONNET-LEBRUN, Responsable gestion de production  
 M. Marc BOUGUYON, Technicien  
 M. Christian BOURLES, Responsable technique  
 M. René BRACHAIS, Planner - supervisor maintenance  
 M. Jean-Pierre BREBAN-DEZERT, Technicien de maintenance  
 M. Jimmy BRIDEL, Agent de maîtrise  
 Mme Christine BUSSON, Directrice départementale  
 M. Thierry BUSVETRE, Magasinier vendeur  
 Mme Françoise CABALLE, Moniteur d'atelier  
 Mme Patricia CAILLOT, Cadre administratif et gestion  
 M. Félix CARIMALI, Ingénieur  
 M. Joël CARLUER, Employé  
 M. Olivier CAROLE, Technicien documentaliste  
 M. Jean-Jacques CARPENTIER, Agent logistique  
 M. Thierry CARPENTIER, Chargé de mission  
 M. Jacques CATELAIN, Docker  
 M. Jean-Louis CAUCHARD, Responsable des services généraux  
 Mme Nathalie CAVELIER, Assistante confirmée  
 M. Didier CHAPELET, Chef de cuisine  
 Mme Valérie CHARTIER, Chargée de clientèle  
 M. Eric CHAUVEAU, Responsable opérations  
 M. Laurent CHEMIN, Chauffeur poids lourd  
 M. Olivier CHRISTOPHE, Employé administratif  
 Mme Sylvie CLAUDE, Manager commerce  
 M. Thierry COIGNET, Docker  
 M. Alain CORFDIR, Mécanicien  
 Mme Laurence CORFDIR, Cost control and project accountant  
 M. Bernard CORLOUER, Agent de maîtrise  
 Mme Christine COSSIC, Hôtesse de caisse  
 M. Eric COSTANTIN, Coordinateur  
 M. Pascal COTARD, Chef de secteur  
 M. Laurent COTTARD, Agent de maîtrise  
 M. Didier COUCHAUX, Chef d'équipe  
 Mme Christine COUCHAUX LEBAS, Comptable  
 Mme Isabelle COUILLARD, Employée de bureau  
 Mme Catherine COUVEZ, Conseillère clientèle

M. Joël CRESSENT, Electricien  
 M. Jacky DAUSSY, Ingénieur d'études  
 M. Fabrice DAVID, Technicien be  
 M. Thierry DEBRUYNE, Chauffeur livreur  
 M. Christophe DEHAIS, Conducteur routier marchandises  
 M. Gérard DELAHAYE, Cadre administratif  
 M. Jean-Marie DELAHAYE, Cadre bancaire  
 M. Olivier DELALANDRE, Docker  
 M. Eric DELAMOTTE, Assistant technique  
 M. Martial DELAUNAY, Technicien pomperie  
 M. Michel DEMARE, Retraité(e)  
 Mme Nathalie DEMEILLERS, Engrilleuse opératrice process  
 M. Georges DENISE, Directeur commercial  
 M. Eric DESHAYES, Docker  
 M. Hervé DESJARDINS, Electricien  
 M. Patrick DESNOUS, Technicien qualité  
 M. Bertrand DEVAUX, Officier de port  
 M. Amadou DIONG, Aide cuisinier  
 M. Eric DODARD, Technicien qualité méthodes  
 M. John DONNELLY, Chargé de mission achats  
 M. Rémy DORMENVAL, Ingénieur  
 M. Eric DOUDEMENT, Opérateur dempa  
 M. Didier DOUET, Contremaître maintenance  
 Mme Françoise DROUIN, Retraité(e)  
 M. Patrick DUBOC, Responsable centre  
 Mme Régine DUBOC, Conseillère de vente photos  
 M. Didier DUBOURG, Chef de service  
 M. Didier DUCHEMIN, Sales support energie solutions  
 Mme Christine DUHORNAY, Gestionnaire base de données statistiques  
 M. Patrice DULONG, Conseiller patrimonial  
 M. Laurent DUVAL, Technicien  
 M. François DUWELZ, Chef opérateur  
 M. François EDART, Ingénieur risques industriels  
 M. Philippe EXCOFFIER, Assistant système d'information  
 Mme Sonia FARRUGIO-POYER, Educatrice spécialisée  
 Mme Véronique FAUVEL, Opératrice de production  
 M. Alain FERON, Docker  
 M. Jean-Marc FEUGUERAY, Chef d'équipe logistique  
 M. Bruno FONTAINE, Cadre commercial  
 M. Dominique FONTAINE, Contremaître  
 M. Jean-Paul FRANCOIS, Technicien  
 Mme Sylvie FREMOND, Employée service abonnements  
 Mme Catherine FRIBOULET, Gestionnaire vérification  
 M. Yann FRIBOULET, Docker  
 M. Jean GALY, Technicien  
 Mme Ghyslaine GENETAY, Vendeuse produits et services photos  
 M. Philippe GENIT, Responsable de site  
 M. Philippe GERVAIS, Docker  
 M. Thierry GESLAIN, Technicien gestion de production  
 M. Denis GILLET, Dessinateur industriel  
 M. Pierre GIRAUD, Agent de maîtrise  
 M. Philippe GIRAUDET, Cadre  
 M. Philippe GODALLIER, Cadre aéronautique

Mme Martine GORAND, Agent de service hospitalier  
 M. Cyrille GOSSELIN, Opérateur extérieur  
 Mme Sylvaine GOUR, Technicienne recouvrement  
 M. Luc GROSDÉMOUGE, Employé de banque  
 Mme Agnès GROUT, Cadre technique  
 M. Luc GUEROULT, Exploitant industriel tolier en carrosserie  
 M. François GUICHOUX, Shipper  
 Mme Corinne GUIDÉAU, Chef de projet  
 M. Ghislain GUILLEC, Technicien chimiste  
 Mme Christine HAMCHIN, Secrétaire  
 M. Didier HAREL, Docker  
 Mme Pascale HATINGUAIS, Directrice d'agence adjointe  
 Mme Josette HATTINGUAIS, Employée qualifiée libre service femmes  
 M. Michel HAUBERT, Plombier - chauffagiste  
 Mme Béatrice HÉNAUX, Vendeuse  
 Mme Nathalie HERBERT, Analyste programmeur  
 Mme Agnès HERVE, Maîtresse de maison  
 M. Jean-Luc HEUZE, Chef de chantier  
 M. Bertrand HUET, Exploitant industriel monteur  
 M. Thierry HUON, Chef d'atelier fabrication  
 M. Laurent ISABEL, Ingénieur  
 M. Stéphane JEANNE, Technicien moyen terme  
 Mme Valérie JEANNE, Assistante manager  
 M. Didier JIMENEZ, Technicien cnd  
 M. Patrice JOLEC, Chef opérateur  
 M. Sylvain JOUEN, Docker  
 M. Jean-Luc KEREVER, Chauffeur opérateur  
 Mme Catherine KLEIN, Agent courrier polyvalent  
 M. Jacques KORZEMIAKIN, Chef de quart  
 M. Vincent LACAILLE, Chauffeur  
 Mme Annie LACHEVRE, Comptable  
 M. Philippe LACOUR, Chef de groupe  
 Mme Laurence LACROIX, Contrôleur de gestion & chargée de mission  
 M. Eric LAMBERT, Formateur  
 Mme Pierrette LAMBERT-JOUAN, Responsable de service  
 Mme Sylvie LAMY, Employée commerciale  
 Mme Marie-Catherine LANGEVIN, Assistante technique de direction  
 M. Philippe LANGLOIS, Chef de projets  
 Mme Corinne LARRODE, Directrice d'agence adjointe  
 Mme Brigitte LARSONNEUR, Chef de bureau  
 M. Ludovic LASNIER, Gérant restaurant d'entreprise  
 Mme Chantal LAUNAY, Hôtesse d'accueil  
 M. Eric LAVENU, Agent technique électricité  
 M. Loïc LE CALVEZ, Chargé de mission  
 Mme Patricia LE FRIEC, Responsable paie & administration du personnel  
 Mme Nathalie LE GARFF, Chargée de mission prévention  
 M. Jean-Luc LE MERRER, Agent de fabrication  
 M. Christian LE TAILLANTER, Chef d'équipe  
 M. Alain LEBAS, Opérateur  
 Mme Florence LEBAS, Gestionnaire référente prévoyance  
 Mme Laurence LEBERTOIS, Comptable  
 Mme Christine LEBON, Comptable  
 Mme Laurence LÉBOURGEOIS, Opératrice conditionnement

Mme Valentine LECLERE, Agent administratif  
 M. Philippe LECOQ, Consoliste intervention  
 M. Didier LECOSSOIS, Chargé d'affaires professionnels  
 M. Olivier LEDUN, Moniteur d'atelier  
 M. Jean-Luc LEFEBVRE, Conducteur d'engins  
 M. Yann LEFEBVRE, Opérateur extérieur  
 Mme Tassadit LEGONIDEC, Chef d'équipe  
 M. Thierry LEGRAND, Agent de maîtrise  
 Mme Catherine LEIBIG-CHESNEAU, Chargée de relation clientèle  
 M. Nicolas LEJEUNE, Contrôleur de permanence  
 M. Denis LELAY, Responsable pôle moyens généraux  
 M. Gaëtan LEMAITRE, Capitaine vedette  
 M. Marc LEMESLE, Technicien de maintenance  
 Mme Sylvie LEMETTAIS DEJEUNES, Monitrice d'atelier  
 M. Jean-Marc LENOIR, Animateur relations producteurs  
 M. Didier LEPREVOST, Agent de maîtrise  
 M. Lionel LEPREVOST, Préparateur mécanique  
 M. Olivier LEROUX, Agent de maîtrise atelier  
 M. Benoît LESBOS, Coordonnateur projets  
 M. Eric LESEIGNEUR, Magasinier  
 M. Régis LESTRELIN, Répartiteur  
 Mme Lysiane LESUEUR, Hôtesse de caisse  
 M. Dominique LEUWERS, Employé en ressources humaines  
 M. Denis LEVASSEUR, Docker  
 Mme Annie LIBERGE, Employée de bureau  
 M. Philippe LIEGARD, Docker  
 M. Nicolas LOMO, Responsable projets  
 M. Fabrice LORAY, Responsable pôle prestation outillage  
 M. Pierre-Yves LOSSON, Technicien chimiste  
 Mme Muriel LUGAND, Collaboratrice d'agence  
 M. Rémi MAJERANOWSKI, Mécanicien  
 Mme Annick MALANDAIN, Projeteur  
 M. Thierry MANOUVRIER, Technicien de maintenance coordonnateur  
 M. Bruno MARAINE, Mécanicien  
 Mme Martine MARIE, Aide médico psychologique  
 M. Hervé MARIN, Cadre bancaire  
 Mme Catherine MARTIN, Responsable commerciale et administrative  
 M. Pascal MARTIN, Technicien de laboratoire  
 Mme Raymonde MASSELIN, Secrétaire médicale  
 Mme Isabelle MAURETTE, Field administrator  
 M. Gérard MAXIMIN, Technicien supérieur  
 M. Stéphane MERIEN, Docker  
 M. Stéphane MESLET, Magasinier livreur  
 M. Richard MICHEL, Chef de secteur  
 M. Laurent MILLET, Docker  
 M. Philippe MILLEVOYE, Responsable logistique  
 Mme Christine MOREAU, Employée administrative  
 M. Jérôme MOREL, Préparateur commandes  
 M. Eric MORILLON, Opérateur process  
 Mme Armelle MORIN, Agent courrier polyvalent  
 M. Bruno MORIN, Technicien cellule environnement  
 Mme Annick NEDELEC, Gestionnaire ressources humaines  
 Mme Sylvie NOËL, Engrilleuse opératrice process

Mme Maryse PABLO, Chef de groupe logistique import  
 M. William PAIN, Employé  
 Mme Nathalie PAPORE, Directrice d'agence  
 Mme Fabienne PASQUIER, Secrétaire - assistante comptable  
 M. Jean-François PASSARD, Employé de banque  
 Mme Christine PATRY, Agent déclarant en douane  
 Mme Valérie PAUMIER, Agent administratif  
 M. Frank PELLARD, Electricien ophq  
 M. Patric PELTIER, Responsable comptabilité  
 Mme Chantal PESQUET, Assistante formation  
 M. Thierry PETIT, Ajusteur monteur cellule  
 M. Thierry PIAULT, Assistant production  
 M. Alain PICARD, Docker  
 M. Laurent PICARD, Technicien qualité  
 M. Eric PIERROT, Docker  
 M. Didier POLLET, Chef de chantier  
 Mme Ghislaine POULAIN, Auxiliaire de vie  
 M. Bruno POUTREL, Contremaître  
 M. Philippe PREVOST, Mécanicien  
 M. Philippe PRIGENT, Employé commercial  
 M. Denis PRUVEL, Opérateur de production  
 M. Jean-Paul RAFFINI, Chargé de mission  
 M. Mohammed RAHO MOUSSA, Technicien haute pression  
 M. Philippe RAVAUX, Senior engineer  
 M. Eric RENE, Ingénieur matériaux  
 M. Patrick RENOU, Magasinier préparateur  
 M. Jean-Jacques ROBERT, Directeur du développement durable  
 Mme Sylvie ROGERET, Assistante  
 M. Pascal ROUSSEAU, Chargé d'affaires  
 M. Thierry ROUSSIGNOL, Technicien d'exploitation  
 Mme Véronique RUBY, Aide soignante  
 M. Joël SAINT-MARTIN, Chef d'atelier  
 M. Stéphane SANSON, Docker  
 Mme Nathalie SANTOT, Caissière administrative  
 M. Jérôme SAUSSAYE, Responsable de quart  
 M. Sylvain SELLIE, Dépanneur électroménager  
 M. Thierry SILLIAU, Docker  
 Mme Nathalie SMONDACK, Clerc de notaire  
 M. Dominique SOUDET, Technicien de maintenance  
 M. Thierry SPONEM, Frigoriste  
 M. Stéphane TALBOT, Conseiller communication  
 M. Ali TALMAT, Inspecteur  
 Mme Martine TAUVEL, Retraité(e)  
 Mme Florence TETEREL, Responsable gestion protection sociale  
 M. Philippe TETREL, Conducteur de travaux  
 Mme Catherine TOCQUEVILLE, Retraité(e)  
 M. Bruno TOUBLET, Chef de quai  
 Mme Florence TRANCHARD, Conseillère clientèle  
 Mme Isabelle TRANCHARD, Employée de transit  
 M. Stéphane VANIER, Chef opérateur  
 Mme Isabelle VARIN-DUBOIS, Ingénieur  
 M. Stéphan VARNIERE, Cadre administratif  
 M. Patrick VASSEUR, Agent technique

Mme Patricia VELLY, Assistante de direction  
 Mme Michèle VERDET, Secrétaire  
 Mme Marie-Christine VERITE, Chargée de clientèle  
 M. Jean-Luc VEZIER, Conducteur matériel de collecte  
 Mme Patricia VILLAIN, Préparatrice commandes  
 Mme Valérie VILLAIN, Employée commerciale  
 M. Christophe VISSE, Ouvrier g.p.l.

**Article 4 :** La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

Mme Martine ACHER, Hôtesse de caisse  
 M. José-Maria AGUILAR, Directeur d'agence  
 M. Mohammed AHARRAM, Agent de maîtrise  
 M. Malik AIT MIMOUNE, Chef d'atelier  
 Mme Claudine AMELINE, Responsable service comptabilité  
 M. Pascal ANDRIEU, Technicien de maintenance  
 M. Robert ANGLISANI, Chef de chantier  
 Mme Patricia AUGER, Peseuse opératrice process  
 M. Dominique BARBARAY, Retraité(e)  
 M. Didier BARON, Technicien de laboratoire  
 Mme Evelyne BATTAGLINO, Cadre bancaire  
 M. Denis BECUE, Ingénieur  
 Mme Isabelle BEGUIN, A.s.h.  
 M. Hervé BENARD, Conseiller clientèle  
 M. Bruno BEURION, Couvreur  
 M. Yves BIRK, Directeur administratif  
 Mme Marie-France BONNEMAINS, Clerc de notaire  
 M. Djilali BOUCHIRED, Coordinateur  
 Mme Pascale BOUDINET, Cadre de service  
 M. Jean-Pierre BOUGDOUR, Commis de douane  
 M. Christian BOURLES, Responsable technique  
 M. Patrice BREDEL, Agent principal de sécurité portuaire  
 Mme Claudine BURAY, Assistante de direction générale  
 M. Pascal BUREL, Chauffeur poids lourd  
 Mme Sylvie CARDINE, Hôtesse de caisse  
 M. Patrick CHAMPDA VOINE, Tourneur  
 M. Nicolas CHOUQUET, Chargé d'affaires  
 Mme Michèle CHRETIEN, Préparatrice commandes  
 Mme Sylvie CLAUDE, Manager commerce  
 Mme Patricia COLLOMB, Comptable  
 M. Alain CORFDIR, Mécanicien  
 M. Didier COUCHAUX, Chef d'équipe  
 Mme Françoise COUDANT, Agent de transit  
 Mme Dominique COUETTE, Retraité(e)  
 M. Jean-Michel COUROYER, Agent bureau d'études  
 M. Thierry DEBREUX, Surveillant de travaux  
 M. Denis DECAENS, Torréfacteur  
 M. Didier DECAENS, Conseiller technique  
 Mme Catherine DEGREMONT, Secrétaire logistique  
 M. Michel DEMARE, Retraité(e)  
 M. Georges DENISE, Directeur commercial  
 Mme Anne DERENTY, Secrétaire  
 Mme Christine DESCHAMPS, Animatrice qualité

Mme Françoise DESHAYES, Hôtesse de caisse  
 M. Patrick DESNOUS, Technicien qualité  
 M. Philippe DESSOLLES, Opérateur polyvalent  
 M. Amadou DIONG, Aide cuisinier  
 M. Eric DODARD, Technicien qualité méthodes  
 Mme Agnès DRAGIN, Gestionnaire base de données statistiques  
 Mme Françoise DROUIN, Retraité(e)  
 Mme Isabelle DUBOC, Adjointe administrative  
 M. Patrick DUBOC, Responsable centre  
 M. Jean-Marie DUBOS, Directeur d'établissement  
 M. Roland DUCLOS, Retraité(e)  
 Mme Laurence DUPARC, Référente technique prestations  
 Mme Sylvie FILBIEN, Comptable  
 Mme Catherine FOLLOPPE, Conseillère  
 Mme Françoise FREBOURG, Opératrice emballeuse  
 Mme Joëlle GAFFE, Clerc de notaire  
 M. Yves GIMAY, Chef de chantier  
 M. Pierre GIRAUD, Agent de maîtrise  
 M. Sylvain GOGNET, Directeur d'agence  
 Mme Guilaine GRIEU, Employée de bureau  
 M. Philippe GRISEL, Chargé d'affaires  
 M. Denis HARAN, Responsable gestion commandes commerciales  
 Mme Josette HATTINGUAIS, Employée qualifiée libre service femmes  
 M. Michel HAUBERT, Plombier - chauffagiste  
 Mme Patricia HEBERT, Comptable de service  
 M. Gérard HEDOU, Opérateur logistique  
 Mme Agnès HERVE, Maîtresse de maison  
 M. Thierry HEURTEL, Coordinateur électricité  
 M. Pascal HEUZE, Chargé d'affaires  
 M. Thierry HEUZE, Adjoint chimie  
 M. Lionel HOULEY, Adjoint chef service sécurité  
 Mme Marie-Claude HOULLIER, Hôtesse d'accueil  
 Mme Patricia HUET, Hôtesse de caisse  
 Mme Joëlle JACQUET, Gestionnaire  
 Mme Pascale JANVIER, Assistante administrative  
 Mme Dominique JOUAN, Assistante sociale  
 M. Bilaly KONTE, Chef d'équipe nettoyage industriel  
 Mme Annie LACHEVRE, Comptable  
 M. Alain LAIR, Cadre bancaire  
 M. Serge LALOUETTE, Opérateur fabrication  
 M. Yvon LAMOUREUX, Ajusteur monteur cellule  
 M. Philippe LANGLOIS, Chef de projets  
 M. Thierry LE CALVEZ, Opérateur  
 Mme Florence LE GURUN, Hôtesse de caisse  
 M. Didier LE ROUX, Ouvrier d'entretien  
 M. Joël LEBEL, Agent mécanicien  
 M. Thierry LÉBOUVIER, Technicien de laboratoire  
 Mme Marie-Odile LEBRETON, Technicienne d'intervention sociale et familiale  
 M. Alain LECLERC, Agent technique  
 Mme Bénédicte LECLERCQ, Logisticienne maritime et fluvial  
 M. Didier LECOQ, Mécanicien  
 Mme Claude LECROQ, Chargée de la gestion administrative du domaine  
 Mme Nicole LEFEBVRE, Aide conductrice

7, place de la Madeleine 76036 ROUEN CEDEX - 02 32 76 50 00  
 Site Internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

M. Yves LEMAISTRE, Chaudronnier  
 M. Patrick LEMAITRE, Technicien bureautique  
 M. Pascal LEMELE, Chef d'équipe  
 M. Jean-François LEPILLER, Responsable d'équipe  
 Mme Marie-Christine LEPILLER, Attachée commerciale  
 Mme Catherine LEPREVOST, Hôtesse de caisse  
 M. Pascal LEROY, Chef d'équipe  
 Mme Armelle LESEIGNEUR, Gestionnaire vérification  
 M. Jean-Pierre LESTANG, Opérateur  
 M. Christian LETELLIER, Cariste  
 Mme Catherine LEVASSEUR, Gestionnaire service paie  
 M. Sylvain LHOMME, Pilote de flux  
 M. Hervé LIAUDET, Mécanicien monteur  
 M. Franck LINGLET, Consultant  
 Mme Carole LOUIS, Employée commerciale  
 Mme Muriel LUGAND, Collaboratrice d'agence  
 Mme Régine MAILHE, Chargée de mission  
 M. Denis MALANDAIN, Agent de transit  
 M. Jacques MALANDAIN, Chef d'équipe  
 M. Michel MARI, Electricien  
 M. Dominique MAZE DIT MIEUSEMENT, Agent de maîtrise  
 M. Jean-François MENARD, Technicien analyseur  
 M. Floréal MULITERNO, Agent de sécurité  
 Mme Sonia NADJAR, Chargée de clientèle  
 Mme Danièle NEUVILLE, Technicienne service clients entreprises  
 Mme Jocelyne NOËL, Hôtesse de caisse  
 Mme Christine PASCO, Coordinatrice administration ressources humaines  
 Mme Fabienne PASQUIER, Secrétaire - assistante comptable  
 M. Guy PATEY, Facturier  
 Mme Brigitte PARIS, Hôtesse de caisse  
 Mme Conchita PEREZ-ESTIVAN, Retraité(e)  
 M. Laurent PETIT, Technicien  
 Mme Brigitte PICARD, Assistante pédagogique  
 M. Patrick PICARD, Opérateur polyvalent  
 M. Laurent PLOUGONVEN, Chef d'équipe atelier  
 M. Hervé POURIEUX, Trésorier comptable  
 M. Stéphane QUESSE, Responsable procédés  
 Mme Rolande QUIMBEL, Employée commerciale  
 Mme Marie-Laure RAJKOVIC, Hôtesse de caisse  
 M. Luis RAMOS DA SILVA, Chef de chantier  
 M. Marc RENIER, Electricien  
 M. Yves RICHARD, Technicien  
 M. Jean-Jacques ROBERT, Directeur du développement durable  
 M. Philippe ROBIDA, Responsable service assurances dommages  
 M. Joël ROUSSEAU, Ajusteur monteur cellule  
 M. Dominique SIMON, Agent usine  
 Mme Catherine TATTI, Employée de banque  
 M. Hervé TAUVEL, Câbleur  
 Mme Martine TAVARES, Employée d'immeuble  
 M. Philippe TETREL, Conducteur de travaux  
 Mme Sylvie THAREL, Comptable  
 M. Philippe TIERFOIN, Technicien de travaux  
 Mme Catherine TOCQUEVILLE, Retraité(e)

Mme Denise TORQUET,	Retraité(e)
Mme Brigitte TOUTAIN,	Gestionnaire conseil pf
Mme Nadine TOUZEAU,	Comptable
M. Gilles TREMAUVILLE,	Employé
Mme Marie-Pierre VANNIER,	Référente technique prestations
Mme Michèle VERDET,	Secrétaire
M. Bruno VERDIERE,	Capitaine vedette
M. Philippe VERDURE,	Exploitant industriel tolier en carrosserie
Mme Fabienne VIDAL,	Employée de bureau
M. Alain VIGER,	Tuyauteur
M. Gilles VIGER,	Agent services généraux
M. Philippe VILLIERS,	Chef de quart
M. Martial VITTOZ,	Instrumentiste
Mme Véronique WIENCEK,	Animateur d'équipe

**Article 5 :** Mme la Sous-Préfète du Havre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Havre, le 28 juin 2018

Pour la Préfète et par délégation,  
La Sous-Préfète



Marie AUBERT

Voies et délais de recours: conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.521-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

